

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 SG 40 Conventions de partenariats pour le « Carnaval Tropical de Paris » édition 2021.

M. Jacques MARTIAL, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariats avec les partenaires suivants : Eau de Paris, l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe et Martinique - UGPBAN et BRED, jointes en annexe, pour l'édition 2021 du Carnaval Tropical de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques MARTIAL, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de partenariats avec Eau de Paris, l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe et Martinique - UGPBAN et BRED pour l'édition 2021 du Carnaval Tropical de Paris.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de conventions de partenariat avec Eau de Paris, l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe et Martinique - UGPBAN et BRED pour l'édition 2021 du Carnaval Tropical de Paris, jointes à la présente délibération.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer lesdites conventions.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO